



Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation
professionnelle de la Pharmacie
d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 12 juin 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **GRENOBLE (38)** à :

BRISSON Carla
CHABUEL Laure avec Félicitations du Jury
CHOISY Tania
FERREIRA DE SOUSA Kaethleen
RIVOIRE Léa
TASSIS Clémence

Fait à Paris, le 12 juin 2023
le président du jury,


Philippe DENRY



*Décision à titre purement informatif.
Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*